



ASSOCIATION LOU-ZOOM-PHOTOS

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 janvier 2026 (pour l'exercice 2025)

Lieu : Mairie d'Arros-de-Nay (64800)

Président de séance : Régis HALBIN (Président)

Secrétaire de séance : Denis FLECHE (Secrétaire)

Heure d'ouverture : 18h10

Heure de clôture : 19h00

Présents:

Régis HALBIN-Corinne LACOUME-Sophie HALBIN-Denis FLECHE-Simone PICOLLI-

Denis FROSSARD-Patricia FRONTON-Sandra ABADIE-Didier LELEU-Christine LELEU

Coralie NOCQ-Arnaud POINT

Représentés:

Katy FLECHE

La feuille de présence, émargée par les membres, est annexée au présent procès-verbal.

Le nombre de membres présents ou représentés permet la validité des délibérations (quorum atteint).

Déroulement de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur Régis HALBIN, président de l'association LOU-ZOOM-PHOTOS, ouvre la séance à 18h10 et remercie les membres présents pour leur participation à cette Assemblée générale.

2. Rapport moral

Le président présente le rapport moral de l'exercice écoulé.

Les principales activités et orientations de l'année sont rappelées :

Reconduction de l'assurance de l'association.

Participation envisagée à au moins une exposition photo.

Poursuite du projet « Portraits d'Arrosiens ».

Maintien des sorties photographiques du dimanche.

Programmation à l'année des dates de sorties et de réunions.

Organisation de séances de lecture de photographies, notamment en lecture "à l'aveugle".

Mise en place de cours de rattrapage pour les membres absents aux réunions.

Rencontres entre photographes amateurs ou professionnels, ainsi qu'avec d'autres clubs.

Préparation du festival Zoom'Tival 2026, prévu les 10 et 11 octobre 2026.

Le président rappelle que l'édition 2025 du festival avait dû être annulée, constituant le principal événement marquant de l'année.

L'exercice s'est clos par la participation de l'association au Marché de Noël d'Arros-de-Nay.

Le rapport moral est soumis au vote et approuvé à l'unanimité (membres présents ou représentés).

3. Rapport financier

La trésorière, Corinne LACOUME, présente le rapport financier.

Les comptes, disponibles pour consultation, font apparaître un équilibre financier et même un bénéfice lié au festival.

Le montant de la cotisation annuelle est reconduit à 25 € à l'unanimité.

Les comptes sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

4. Approbation du règlement intérieur

Le nouveau règlement intérieur est présenté et approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

5. Élection du bureau 2026

Les membres du bureau sortant se représentent et sont reconduits à l'unanimité :

Président : Régis HALBIN

Vice-président : Denis FLÈCHE

Trésorière : Corinne LACOUME

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le président remercie l'ensemble des participants pour leur implication et leur souhaite une bonne année 2026

.

Fait à Arros-de-Nay, le 19 janvier 2026.

Signatures :

Régis HALBIN - Président

Denis FLECHE - Secrétaire

